

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 OCTOBRE 2024
A 18 HEURES 30**

Convoqué le 26 septembre 2024, le Conseil municipal de Conjux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Claude SAVIGNAC, Maire.

Présents :

M. Pierre CANALE, M. Rémi FURLAN, Mme Claire GABZDYL, M. Emmanuel GALLICE, M. Alain GIRAUDET, Mme Nathalie POCHAT et M. Claude SAVIGNAC.

Absents - Excusés :

M. Dominique BEFFY, Mme Sandra CHERMAIN (ayant donné pouvoir à Rémi FURLAN) et Mme Gisèle COUDURIER.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents :

Nombre de conseillers absents/excusés :

Nombre de pouvoirs : 1

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande la désignation d'un secrétaire de séance, il propose de nommer M. Alain GIRAUDET. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à présenter sur le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2024.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée sans correction.

1)REGULARISATIONS IMMOBILISATIONS

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, une erreur enregistrée sur un exercice antérieur est corrigée de manière rétrospective dans l'exercice duquel elle est décelée, sans effet sur le résultat de l'exercice en cours. La correction donne lieu à des opérations d'ordre non budgétaires et équilibrées. (Note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreur sur exercices antérieurs)

Considérant les erreurs suivantes :

- Au compte 2138 un montant de 10 501.78€ (immobilisation enregistrée sous le n° 90000085391041).
- Au compte 27638 un montant de 3 936.33€ (immobilisation enregistrée sous le n° 2008AUT022).

Dès lors, pour régulariser ces soldes non justifiés, il convient d'enregistrer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

1/ Débit 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 10.501,78 €
Et crédit 27638 « Autres créances immobilisées - Créances sur des collectivités publiques - Autres établissements publics » pour 10.501,78 €
2/Débit 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 3.936,33 €
Et crédit 2138 « Constructions - Autres constructions » pour 3.936,33 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les écritures de corrections proposées.

2) VENTE DE LIVRES

Nous avons fait l'acquisition d'une dizaine d'exemplaires de 2 ouvrages qui sont destinés à être vendus.

Le conseil municipal décide de les mettre à la vente au prix de :

- **Grands Lacs Alpins de Rémi MASSON - 48€**
- **Un lieu de culte immergé de la DARA - écrit par Sébastien Nieloud-Muller - 50€**

3) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉTAT POUR LA RESTAURATION DE LA STATUETTE DE LA VIERGE A L'ENFANT

Notre statuette de la Vierge à l'enfant a été sélectionnée par les élèves du lycée Marlioz d'Aix les Bains pour une subvention du « Plus Grand Musée de France ».
Nous avons fait appel à différents restaurateurs spécialisés dans le type de monuments historiques de notre Vierge. Le devis qui a été retenu s'élève à 9200€ HT (11.040€ TTC) comprenant la restauration, la datation, l'analyse polychromique, la sécurisation et la présentation par le restaurateur de ses travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **demande au Maire de déposer une demande de subvention à l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) la plus élevée possible (dans la limite de 80% de subvention publique).**
- **Autorise le maire de signer tous les documents afférents**

4) DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT POUR LA RESTAURATION DE LA STATUETTE DE LA VIERGE A L'ENFANT

Notre statuette de la Vierge à l'enfant a été sélectionnée par les élèves du lycée Marlioz d'Aix les Bains pour une subvention du « Plus Grand Musée de France ».
Nous avons fait appel à différents restaurateurs spécialisés dans le type de monuments historiques de notre Vierge. Le devis qui a été retenu s'élève à 9200€ HT (11.040€ TTC) comprenant la restauration, la datation, l'analyse polychromique, la sécurisation et la présentation par le restaurateur de ses travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- demande au Maire de déposer une demande de subvention auprès du Département, la plus élevée possible (dans la limite de 80% de subvention publique).
- Autorise le maire de signer tous les documents afférents

5)COUPES AFFOUAGERES 2024

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré :

- Demande à l'O.N.F. de bien vouloir procéder en 2024 au martelage de coupes affouagères.
- Fixe le tarif de la coupe à 50€

Pour la délivrance des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Alain GIRAUDET
- Pierre CANALE

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur Alain GIRAUDET, conseiller municipal assistera au martelage de la parcelle désignée par l'ONF.

6)DEMANDE DE SUBVENTION DE LA REGION POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE DE L'EXTENSION DU CAMPING

Dans le cadre de l'extension du camping municipal Les Babelles une étude a été réalisée par l'AGATE 73 pour évaluer la faisabilité du projet. Cette étude, bien que sommaire, a confirmé que l'extension répondait à une demande et que le projet était viable en régie ou en délégation.

Afin d'affiner cette étude, le maire présente au Conseil Municipal la proposition du cabinet Hôtels Actions, cabinet spécialisé dans ce type d'étude et qui a déjà travaillé sur le camping du Sierroz et de Chindrieux. La proposition complète avec une visioconférence pour aider à la prise de décision sur le mode de gestion du futur camping, s'élève à 7525€ HT.

Dans le cadre de cette étude, il est possible de solliciter une aide de la Région à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet d'étude faisabilité
- Approuve le coût de 7525€ HT
- demande à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la ligne « Etudier la faisabilité de mon projet d'hébergement touristique » d'octroyer la subvention la plus favorable pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du camping
- autorise M. le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

7) QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES

(a) Virement de crédit réalisés par le Maire

Le maire informe le conseil municipal qu'il a procédé à un virement de crédits budgétaires dans la limite de sa délégation (pour rappel : 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement et 7.5% dépenses réelles en investissement), comme suit :

2152/21 : installation de voirie : - 1700€

27638/27 : créances autres établissements publics : + 1700€

Afin de régler les frais de portage des acquisitions foncières de l'extension du camping à l'EPFL.

(b) Appartement station de pompage

Le Maire a échangé avec les services de Grand Lac concernant le petit appartement situé au-dessus de la station de pompage d'eau potable de Portout.

Grand Lac a programmé le déplacement des pompes au sud de la parcelle pour permettre de libérer le local situé sous cet appartement.

Le Maire demande donc aux conseillers de réfléchir au devenir de ce local. Mme GABZDYL est chargée de faire une étude rapide sur le coût d'une réhabilitation.

(c) Rénovation des chemins

Le maire propose de demander des devis à trois entreprises pour la réfection du chemin de l'Évangile. Mme GABZDYL, M. GALLICE et la secrétaire sont chargés de contacter les entreprises pour la réalisation d'un devis.

(d) Abattage d'arbres

Il nous a été signalé 2 arbres dangereux situés en bas du chemin piétonnier pour aller à l'Évangile depuis la route départementale. Le maire a accepté un devis de l'entreprise GARDONI pour une intervention d'ici la fin de l'année.

(e) Convention Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

Le Maire informe que la convention cadre avec la CNR et Grand Lac a été signée, elle a pour objectif d'encadrer le partenariat avec la CNR dans le cadre notamment du plan 5 Rhône (P5R).

Pour rappel ce dispositif (P5R) permet le financement de projets locaux d'intérêt général autour de 5 thématiques :

Volet énergie, volet navigation, volet environnement, volet agriculture, volet actions complémentaires (écotourisme, développement durable,...).

Dans ce contexte, les axes de collaboration retenus pour Grand Lac sont les suivants :

- Mettre en œuvre le Schéma directeur du Canal de Savières
- Participer à la promotion des mobilités douces
- Développer le tourisme fluvial
- Appuyer des projets portés au titre de la compétence GEMAPI et de la préservation de la biodiversité
- Développer des projets favorisant la production d'énergie renouvelable
- Apporter un soutien aux projets dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial et des autres enjeux agricoles portés par le territoire

Et dans le cadre de cette convention, il est noté « La CNR souhaite accompagner cet élan en étudiant avec Grand Lac : -[...] Favoriser les liaisons Lac-Rhône, notamment sur le secteur du Canal de Savières et liaison piétonne Conjux-Portout »
Ce qui signifie que notre projet de chemin piétonnier devrait enfin avancer !

(f) Bulletin municipal

Nous allons recommencer les réunions pour la préparation du bulletin municipal qui doit sortir en décembre. La 1^{ère} réunion se tiendra le 14 octobre à 10h.

(g) Micro-folies

Malgré une bonne communication, les permanences des Micro Folies de l'été 2024 à Conjux n'ont pas rencontré un vif succès. Seuls 27 personnes sont passées dans nos locaux.

Toutefois, le Syndicat Intercommunal a décidé de reprogrammer une nouvelle tournée en 2025. Nous accueillerons donc la Micro-folies du 22 janvier au 28 février 2025 dans la salle du conseil municipal à la mairie.

(h) Salon de l'hôtellerie de plein air

Nous avons adhéré à la fédération de l'hôtellerie de plein air pour 2024. Il nous a été recommandé de participer au salon SETT qui se tient à Montpellier les 5, 6 et 7 novembre pour appréhender notre projet d'extension.

Mme POCHAT, M. GALLICE et la secrétaire sont volontaires pour participer.

(i) Cérémonie du 11 novembre

Comme habituellement, la cérémonie du 11 novembre se tiendra au monument aux morts à 11h30, un apéritif sera ensuite servi en Mairie.

(j) Stationnement sauveteurs à la plage

Durant leur période de surveillance de la plage, les sauveteurs du SDIS ont demandé à M. GALLICE de trouver une possibilité pour qu'ils puissent avoir un stationnement réservé. Le conseil réfléchit à l'endroit où il pourrait être installé.

(k) Pizza

Dans le cadre de son occupation du domaine public, le camion à pizzas aurait dû s'installer durant les mois de juillet et août entre le port et le restaurant. Mais cela n'a été fait que très rarement. Le conseil municipal réfléchit à une solution pour l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

La secrétaire de séance
M. Alain GIRAUDET

Le Maire,
M. Claude SAVIGNAC